

MINISTERE DE LA SANTE

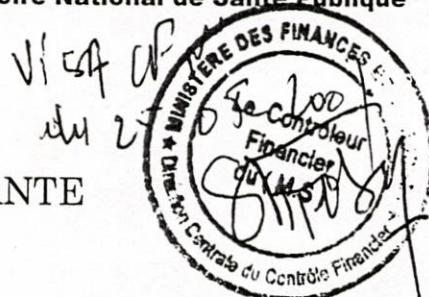
CABINET DU MINISTRE

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Arrêté n° 2007/ 195 /MS/CAB
portant nomination d'un Directeur au
Laboratoire National de Santé Publique

LE MINISTRE DE LA SANTE



- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2006-002/PRES du 05 janvier 2006 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2006-003/PRES/PM du 06 janvier 2006 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu la loi n° 035-2002/AN du 26 novembre 2002 portant création de la catégorie d'établissements publics de santé ;
- Vu le décret n° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu le décret n° 99-377/PRES/PM/MS du 28 octobre 1999 portant création du Laboratoire National de Santé Publique ;
- Vu le décret n° 2003-478/PRES/PM/MS du 22 septembre 2003 modifiant le décret le décret n° 99-377/PRES/PM/MS du 28 octobre 1999 portant création du Laboratoire National de Santé Publique ;
- Vu l'arrêté n° 02-249/MS/CAB du 10 septembre 2002 portant approbation de l'organigramme du Laboratoire National de Santé Publique ;
- Sur proposition du Directeur Général du Laboratoire National de Santé Publique ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur KOUDOUGOU Karim, matricule 46 518 V, Biochimiste, est nommé Directeur du Contrôle des Aliments et de la Nutrition Appliquée, au Laboratoire National de Santé Publique.


Article 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et le Directeur Général du Laboratoire National de Santé Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 25 MAY 2007

Ampliations :

- CAB/MS
- SG/MS
- LNSP
- Toutes directions centrales/MS
- Tous services rattachés/MS
- SGG-CM
- CF/MS
- Solde
- Trésor
- DAF/Santé
- Intéressé
- J.O.
- Archives/Chrono


Bédouma Alain YODA
Commandeur de l'Ordre National

